CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement LYCEE PROFESSIONNEL LEON PAVIN, l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2016 – 2020

académie Grenoble

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUVERGNE – RhôneAlpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

SOMMAIRE

Préambule 2
1 Diagnostic 3
1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale 3
2/ Points d'appui et d'amélioration 3
2 Objectifs stratégiques 4
3 Leviers stratégiques 5
4 Accompagnement (autorité académique et région) 6
5 Durée du contrat 7
Annexe : les indicateurs 8

PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.
Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.
Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.
Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes**.

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un ***dossier d'aide à l'auto-évaluation*** *qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties.*
Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

* Petite structure (260 élèves) avec un internat de 140 places bien occupé, situé en milieu rural ayant une bonne image auprès des professionnels et des parents. Seul lycée public professionnel "du bâtiment" dans le secteur géographique en fonction des formations.

2/ Points d'appui et d'amélioration

* Les élèves participent bien à l'UNSS.
* Des repas de bonne qualité sont servis et appréciés des élèves.
* Le taux d'absentéisme est faible (4,2%).
* Le taux de réussite pour le bac est en hausse en 2015.
* Certains indicateurs ont évolué positivement (diminution du taux d'absentéisme et du nombre de passages à l'infirmerie).
* Des sorties et des voyages sont réalisés même s'ils restent à généraliser à l'ensemble d'une formation si ce n'est de l'établissement.

* Trop d'élèves sont réorientés de 2nd en CAP.
* Le taux de réussite en CAP est en baisse.
* Trop d'élèves quittent l'établissement sans solution.
* La taxe d'apprentissage est en baisse.
* Le transport des élèves sur les chantiers extérieurs posent problèmes.
* L'implication réelle des entreprises dans la formation des jeunes est discutable.
* Les demandes de poursuite d'études sont refusées dans 50% des cas, n'ont pas d'issue favorable.
* Du matériel informatique qui n'est pas toujours en état de fonctionnement.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.
En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- **Favoriser l'ouverture intellectuelle et culturelle**
  S'assurer que tous les élèves participent à des activités culturelles et s'ouvrent à l'international pendant leur cycle de formation.
  Réduire le nombre d'élèves qui quittent l'établissement sans solution.

- **Favoriser la réussite aux examens de tous les élèves**
  Réduire le nombre d'élèves quittant l'établissement sans diplôme, notamment en CAP.

- **Encourager la poursuite d'études**
  Permettre à tous les élèves d'accéder aux études supérieures choisies. Inculquer une dynamique de poursuite d'études.

3 LEVIERS STRATEGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Stratégie n°1: Travailler sur la pédagogie (voir document attaché joint)

Niveau 1: repérer les élèves qui risquent de rencontrer des difficultés en renforçant l'accompagnement des élèves
Niveau 2: remédier aux difficultés en mettant en place des dispositifs adaptés
Niveau 3: réussir aux examens en travaillant sur les rythmes scolaires, la méthodologie, l'utilisation des outils numériques et l'accompagnement du travail personnel

Stratégie n°2: Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement, travail de représentation de l'établissement à l'extérieur (voir document attaché joint)

Niveau 1: travail sur la présentation de l'établissement à l'extérieur
Niveau 2: accueil des élèves (nouveaux entrants et passerelles) en développant une stratégie de bien être dans l'établissement, l'intérêt et le plaisir de la formation
Niveau 3: implication des élèves en formalisant un projet de vie scolaire, en faisant vivre les différents instances. Créer les conditions pour que l'élève soit force de proposition, qu'il fasse vivre son lycée à l'intérieur comme à l'extérieur. Développer les créneaux sportifs pour les internes.

Stratégie n°3: Ouverture culturelle Permettre aux élèves d'accéder à différentes cultures artistiques, historiques... (voir document attaché joint)

4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- L'accompagnement pédagogique de l'établissement est élaboré en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue de gestion et de performance et des rencontres tripartites en concertation avec l'inspecteur référent, madame Nadège Andreu, inspectrice de l'éducation nationale pour les enseignements techniques.

  Pour votre établissement s'est dégagé l'axe suivant :
  - Accompagnement à la réflexion pédagogique engagée / Vaincre le décrochage scolaire.
    Structure d'appui : Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'inclusion (DAPSI).

- La dotation globale allouée au LP LEON PAVIN est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement.
  Pour l'année scolaire 2016-2017, elle se décline en 573,25 heures poste (HP), 64,25 heures supplémentaires année (HSA) et 15 indemnités pour missions particulières (IMP).
  L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

Région

- Afin d'aider le lycée dans sa stratégie de développement du sentiment d'appartenance à l'établissement et d'ouverture culturelle visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, le Région s'engage à se mobiliser et à poursuivre l'accompagnement de projets à travers le dispositif EUREKA, tout en incitant l'établissement à privilégier les partenariats avec des structures proches de son territoire.
- La Région s'engage également à consacrer des ressources et des compétences de l'expertise régionale dans le domaine du numérique éducatif pour soutenir le lycée dans son objectif d'accompagnement des élèves vers la réussite scolaire
- En matière d'orientation, la Région peut accompagner l'établissement dans toute action relative à la découverte des métiers et au développement de contacts avec le monde de l'entreprise, à travers notamment le dispositif EUREKA et la Convention Réseau Ecole Entreprise.

5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A , le

Le chef d'établissement,

Le Recteur de l'académie
de Grenoble

Le Président de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Favoriser l'ouverture intellectuelle et culturelle

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre d'élèves quittant l'établissement sans solution.	15	5
Pourcentage d'élèves absentéistes Texte indicateur libre : AbsentéismeAbsentéisme	4.5	4.5
% élèves touchés par une action transversale à l'international et/ou culturelle	20	100

Objectif : Favoriser la réussite aux examens de tous les élèves

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de réussite aux examens	90	94
Pourcentage d'élèves présents lors des semaines de révisions	0	100
Pourcentage d'élèves en situation de réussite à l'évaluation de la PFMP	0	100

Objectif : Encourager la poursuite d'études

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Pourcentage d'élèves accédant à une formation post bac	25	50
% élèves de Tle touchés par au moins deux interventions de l'enseignement sup	17	100
Pourcentage d'élèves ayant formulé un vœu de poursuite d'études en post-bac	50	80

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.

Travailler sur la pédagogie

	Institutionnel	**Organisationnel**	**Investissement** **Autres personnels et partenariat**	**Effets élèves**
Niveau 1 : **Repérer les élèves qui risquent de rencontrer des difficultés** (ceux qui ne sont pas ici par choix, c'est à dire ceux dont le 1er vœu n'était pas de venir ici)	Accompagnement des élèves	. Repérage des élèves présent « par défaut » grâce aux dossiers d'orientation, des équipes pédagogiques dès la fin septembre pour faire le point sur les élèves en difficulté. . En atelier : proposer des activités variées le plus tôt possible (visites d'entreprises, sorties sur chantiers…)	. Coordination professeur principal et autres professeurs de l'équipe pédagogique et vie scolaire	. Retrouver et améliorer sa confiance en soi. . L'élève se sent soutenu et accompagné
Niveau 2 : Remédier aux difficultés	Mise en place de dispositifs adaptés, d'un accompagnement, d'une prise en charge	. Prise en compte des élèves en difficulté par une méthodologie adaptée, un enseignement personnalisé, pédagogie de projet, AP, utilisation des outils numériques (vidéos par exemple)	. Interdisciplinarité . Partenariat entre les professeurs d'atelier et les professeurs d'enseignement général . Support pédagogique commun (même thème d'étude) . Cours en « doublon » (exemple : maths + profs d'atelier)	. Progresser en faisant du lien entre l'enseignement professionnel et le général
Niveau 3 : Réussir aux examens	Travail sur les rythmes scolaires, la méthodologie, les outils du numérique, accompagnement du travail personnel	. Examens blancs . Ateliers méthodologiques . Aide aux devoirs (sur la plage 12h30-13h30) . ENT : cahier de texte accessible pour consulter les devoirs à faire . Amélioration du fonctionnement numérique	. Professeurs (en dehors des heures de cours des élèves c'est-à-dire pendant les heures d'étude dans la journée et le soir) . Vie scolaire (AED) . Documentaliste . Parents . Atelier animé pour les internes (exemple : réviser et apprendre de manière ludique)	. Réussite et encouragement vers la poursuite d'étude.

Développer le sentiment d'appartenance à l'établissement, travail de représentation de l'établissement à l'extérieur

	Institutionnel	**Organisationnel**	**Investissement** **Autres personnels et partenariat**	**Effets élèves**
Niveau 1 : Travail sur la représentation de l'établissement à l'extérieur	. Parcours de découverte des formations et des métiers (orientation) . Visibilité . Onisep	. Communication : logo du lycée sur les minibus ; création d'un blog animé par les élèves, mini stages, publicité, JPO . Visites de chantiers . Accueil des collèges (4ème et 3ème) . Faire des actions de communication (mettre en place des actions d'envergure : chantiers à l'extérieur, participation au concours Rotary, concours des métiers, projets à l'étranger et en France	. Partenariat avec les collèges, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur . Travaux à réaliser dans les établissements	. Poursuite d'études et entrée dans le monde du travail (plus d'embauches après l'obtention du diplôme) . Meilleure répartition sur le bassin d'emploi : choix des entreprises à définir selon le niveau des élèves
Niveau 2 : Accueil des élèves (nouveaux entrants et élèves issus des passerelles)	. Stratégie de bien être dans l'établissement, intérêt et plaisir de la formation, prise en compte des dossiers orientation des élèves	. Journée d'intégration à l'extérieur pour renforcer la cohésion du groupe pour les nouveaux entrants . Projet Eureka élaboré au printemps pour la rentrée suivante . Aménager des espaces de détente . Mise en place du tutorat . Rencontres sportives	. Région (dispositif Eureka) et structures d'accueil destinées à recevoir les groupes pour les séjours d'intégration (camping, paintball, accrobranche, canoë…)	. Cohésion du groupe, liens renforcés entre les élèves et l'équipe enseignante et apprentissage de règles de vie en collectivité : impact positif sur la vie de l'établissement, renforcement du vivre ensemble
Niveau 3 : Implication des élèves	. Formaliser un projet de vie scolaire (internat, sentiment d'appartenance, représentativité, suivi des élèves) . Représentativité : faire vivre les instances suivantes : CVL, délégués… . Organiser un challenge lycéens, développer les créneaux sportifs pour les internes le soir	. Implication des élèves dans les activités proposées, dans le projet vie scolaire et le projet documentaire . Créer les conditions pour que l'élève soit force de propositions, qu'il fasse vivre leur lycée à l'intérieur et dehors . Etre plus pédagogique dans la relation élèves/adultes . Confier le montage de leur dossier à un adulte volontaire	. Intervenants extérieurs et personnel de l'établissement (formation individuelle des enseignants ou formation établissement en fonction des attentes) . Parents	. Sentiment d'appartenance, partage de valeurs communes, diminution des incivilités

Arts et culture

	Institutionnel	**Organisationnel**	**Investissement** **Autres personnels et partenariat**	**Effets élèves**
Niveau 1 :	Existence d'un volet artistique et culturel actualisé	Existence d'un référent culture	Existence de partenariats territoriaux	Projets de pratiques artistiques ou d'applications scientifiques, technologiques ou médiatiques
Niveau 2 :	Objectif artistique et culturel : 1er objectif de notre contrat d'objectifs	. Lycéens au cinéma . Théâtre . Histoire des Arts en 3ème . Projets d'Histoire des Arts d'enseignement sur tous les niveaux	Existence de partenariats territoriaux et extraterritoriaux	. Implication du CVL . Démarche critique et autonomie des élèves
Niveau 3 :	Politique de formation d'établissement à la stratégie culturelle	. Circulation de l'information culturelle . Affichage	Existence de partenariats nationaux	Implication du CVL dans les projets culturels et internationaux du lycée
Niveau 4 :	Evaluation annuelle des actions	. Inscription des enseignants aux formations en action culturelle ou en Histoire des Arts du PAF-I	Implication des partenaires culturels dans les projets pluridisciplinaires	Production de traces élèves en lien avec les projets culturels
Niveau 5 :	Prise en compte des projets	Investissement des enseignants dans l'évaluation des élèves (prise ne compte des projets culturels) liée au bac	Partenariats extérieurs, interventions (conférences…)	Information des élèves suite aux projets sur l'orientation et les métiers